



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE

L'édito

PAR BERTY ROBERT

Écologie abusive ?



Ce vendredi, aura lieu à la Maison régionale de l'innovation, à Dijon, une conférence de presse présentant le premier tour de Bourgogne en véhicules électriques. Mais

qu'apprenait-on la semaine dernière, dans les colonnes du quotidien *Le Monde* ? Que la voiture électrique ne serait pas écologique. C'est ce qui ressort de trois avis rendus par le Jury de déontologie publicitaire, une instance qui dépend de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), saisie par l'Observatoire du nucléaire et la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut). En cause : des publicités pour le service Autolib de véhicules électriques en libre-service et pour la Renault Zoé qui auraient un peu trop tendance à présenter ces véhicules comme une panacée environnementale, en oubliant de préciser que la pollution ne se limite pas aux émissions de CO₂ lorsqu'on roule, mais qu'il faut aussi prendre en compte l'impact environnemental de la production de l'énergie nécessaire. La vérité c'est qu'en l'espèce il n'y a pas de solution idéale. Même un vélo pollue, ne serai-ce que par l'énergie indispensable à sa production. Dans cette affaire, promoteurs et contempteurs de la voiture électrique jouent beaucoup sur les mots. Reste le jugement de l'Ademe, qui chiffre à 10 tonnes de CO₂ les émissions d'un véhicule électrique sur 150.000 kilomètres, contre 22 tonnes pour une diesel et 27 tonnes pour une essence.

